maintenir notre demande de scrutin, parce que notre pensée, la communication des pièces est toute la question. C'est au fond, dans un langage parlementaire, la question de la guerre ou de la paix que nous avons posée.

M. le président Schneider. M. Buffet a la parole sur la position de la question. (Non! non !)

M. le comte de La Tour. Pendant que nous délibérons, le roi de Prusse peut par simple décret mobiliser toutes ses armées ; il n'a nul besoin pour cela d'un vote du parlement; ne l'oublions pas.

M. Buffet. Messieurs, je ne veux pas entrer le moins du monde dans le fond même de la question. J'ai demandé la parole pour déclarer (et je crois que sur ce point mon sentiment est conforme à celui d'un grand nombre de nos collègues) qu'il m'est impossible d'accepter la position de la question telle que l'a indiquée M. Bethmont. En votant sur la communication des pièces, je n'entends préjuger en rien la question de paix ou de guerre. (Approbation sur divers bancs.)

Je crois qu'il n'y a aujourd'hui aucun motif pour refuser à la Chambre la communication des dépêches. Dans la négociation qui vient d'avoir lieu, le Gouvernement a tout connu, tout suivi. Elle a abouti à une résolution où le Gouvernement vient d'engager sa responsabilité ; au moment où on demande à la Chambre d'engager la sienne, elle doit connaître les pièces. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Je comprends les réserves, les réticences quand une négociation est entamée ; mais, dans la pensée du cabinet, il n'y a plus de négociation. La situation est telle que le devoir de la Chambre est de demander la communication des pièces, et que le devoir du Gouvernement est de la lui faire.

J'ajoute que si une semblable communication ne paraissait utile avant le discours du garde des sceaux, il me paraît nécessaire après. (Bruit divers.)

En effet, en attendant les explications données par M. le garde des sceaux après la lecture de l'exposé, il m'a paru que le caractère du refus fait par le roi de recevoir M. Benedetti était modifié dans une certaine mesure par la dépêche de celui-ci dont on a donné lecture.

Quant à la notification de ce refus, faite aux cours étrangères, et qui a provoqué le mouvement de patriotique indignation du ministre des affaires étrangères, mouvement auquel je m'associerai sans doute, quand je connaîtrai cette dépêche, je crois qu'il est essentiel de nous en donner communication.

Voix diverses. On l'a lue.

M. Buffet. J'insiste donc pour que la communication ait lieu, afin que l'on connaisse exactement le caractère de la dépêche ; et, en attendant, je répète que je n'entends point me prononcer sur la question même de paix ou de guerre ; ce n'est qu'une mesure d'instruction. (Aux voix! aux voix !)

M. le président Schneider. Je vais consulter la Chambre.

La proposition est repoussée au scrutin par 174 voix contre 83, sur 247 votants.

M. le président Schneider. Le Corps législatif va se retirer immédiatement dans les bureaux pour examiner les quatre projets de lois relatifs aux crédits supplémentaires.

Si la Chambre est de cet avis, elle se réunira de nouveau en séance publique ce soir à huit heures et demie. (Oui ! oui !)

L'ordre du jour est ainsi réglé.

La séance est suspendue à cinq heures trois quarts.

Le chef des secrétaires-rédacteurs,
MAUREL DUPEYRÉ

Séance de nuit
du 15 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. SCHNEIDER.

La séance est reprise à 9 heures et demie.

M. Talhouët, rapporteur, a la parole.

Voici les projets de loi :

1° 50 millions pour le ministère de la guerre.

2° 16 millions pour la marine.

3° Mobilisation de la garde mobile.

4° Autorisation des engagements volontaires pour la durée de la guerre.

Le maréchal Le Bœuf a été entendu et a vigoureusement défendu ses demandes d'argent.

MM. le garde des sceaux et le ministre des affaires étrangères ont été entendus et ont communiqué les pièces diplomatiques. (Très bien !)

Le rapporteur fait ici l'historique des évènements de ces jours derniers.

Il ajoute :

Votre commission conclut à accorder les votes demandés d'urgence par le Cabinet (Nombreux applaudissements).

M. Montpayroux a la parole : il demande à la Chambre d'expliquer son vote, convaincu qu'une paix honorable n'est pas possible, il votera les hommes et l'argent demandés par le Cabinet.

A plusieurs reprises, la Chambre, (partie gauche), outrée de ce discours, couvre les paroles de l'honorable député de Brioude.

M. Giraud s'emporte ; il montre le poing à la droite. M. Glais-Bizoin entre d'une voix aigre dans le débat ; le président les prie de se calmer *réciproquement*.

M. Gambetta monte à la tribune.

Il demande que la Chambre décide la guerre ou la paix par un vote et qu'elle condamne cette politique tortueuse du Cabinet. Il demande la communication publique des pièces diplomatiques.

A une interpellation de M. de Piré, M. Gambetta répond « que M. de Piré garde pour lui ses souvenirs historiques, aujourd'hui ils ne sont plus de saison. »

M. Gambetta termine son discours en demandant la publication de la dépêche prussienne envoyée par la Prusse aux cabinets étrangers.

M. Ollivier monte à la tribune.

Il soulève une tempête dans la Chambre, en disant que c'est la première fois que dans une Chambre française il est si difficile de faire comprendre une question d'honneur.

Une grande partie de la Chambre demande le rappel à l'ordre.

M. Ollivier s'excuse très loyalement et reprend sa discussion.

On lui demande la lecture de la dépêche.

Poussé à bout il va la lire lorsque la Chambre se lève et l'empêche de lire, et lui interdit la lecture.

Il ajoute :

Messieurs, le moment de la parole est passé aujourd'hui, il faut des actes, il faut des votes, car les votes sont des actes et les actes commencent. (Bravo ; réitérés.)

M. Picard veut parler. On s'y oppose d'abord, mais on finit par l'écouter. Il monte à la tribune.

Aux premiers mots. on couvre sa voix de bruit de pupitres. Il regagne sa place.

M. de Choiseuil, se trouvant offensé par M. le garde des sceaux, dit qu'il lui pardonne parce qu'il a cédé aux troubles bien naturels de sa conscience.

La Chambre demande la clôture.

M. Grévy a la parole contre.

La clôture est prononcée par assis et levé.

La Chambre passe à la discussion des articles.

M. Pelletan demande la parole. Sa voix est couverte par les cris de la majorité

On procède au vote de la loi par le scrutin.

Nombre de votants 256
Majorité absolue 129
Pour 246
Contre 10

2e PROJET DE LOI.

La Chambre passe à la discussion des articles.

On vote au scrutin.

Nombre de votants 249
Majorité absolue 125
Contre 1

3e PROJET DE LOI.

Rappel de la garde mobile.

Le scrutin donne :

Votants 244
Majorité 123
Pour 243
Contre 1

4e PROJET DE LOI.

Engagements volontaires en temps de guerre.

On procède au vote des articles pas assis et levé.

On vote la loi au scrutin.

Votants 245
Majorité 125
Pour 244
Contre 1

Il est minuit. — La séance est levée.

Aujourd'hui, séance publique à deux heures.

Les dix députés qui ont voté *non* dans la première loi sont : MM. Arago, Garnier-Pagès, Girault (du Cher), Gagneur, Glais-Bizoin, Grévy, Jules Favre, Ordinaire, Pelletan.

Le député qui seul a voté *non* dans les trois autres votes est M. Garnier-Pagès.

LÉON ESTOR.

Chronique locale & départementale

La nouvelle de l'affront fait à l'ambassadeur de France, connue à Roubaix dès jeudi, y avait causé une profonde sensation. Tout le monde comprenait que la guerre était désormais inévitable et, nous devons le dire, tout le monde la demandait. « Il faut en finir » telle était la pensée unanime. Aussi attendait-on avec anxiété la communication qui devait être faite aux chambres. Pendant toute la soirée d'avant-hier et la journée de vendredi des groupes nombreux et animés n'ont cessé de stationner devant nos bureaux où l'arrivée de chaque télégramme était le signal d'une véritable invasion. Notre public avait la fièvre.

Enfin, à trois heures, on apprit que la guerre était déclarée. La nouvelle fut accueillie sans enthousiasme, mais avec patriotisme. On sait que l'honneur de la France est en jeu, et, malgré la gravité des intérêts engagés dans une ville comme Roubaix, la guerre qui commence a l'assentiment de tous.

Dans la soirée, on s'arrachait le journal et les dépêches ; pendant six heures, nos presses n'ont cessé de rouler.

Le *Mémorial* raconte qu'à Lille la retraite a offert un spectacle inusité tant il y avait du monde sur la Place ou aux croisées.

Le soir, entre neuf et dix heures, les approches de la gare et la gare elle-même étaient encombrés à ce point que toute circulation était devenue impossible.

C'étaient des marins qui partaient.

Dans d'autres quartiers, nous avons entendu des bandes de soldats rentrant aux casernes en chantant la *Marseillaise* ou bien *Mourir pour la Patrie*, et comme, ajoute la feuille lilloise, il faut que l'esprit français ne perde jamais ses droits, une douzaine d'entr'eux, se tenant par le bras, traversaient l'Esplanade en chantant à gorge déployée :

« Ah ! nom d'un chien, v'la l'roi d'Prusse
qu'est malade !! »

Et autour d'eux des ouvriers, femmes et enfants riant et faisant chorus.

Nous lisons dans le même journal :

« Une heure et demie.

» Lille présente ce soir un aspect extraordinaire. La population ne se décide qu'avec peine à rentrer chez elle et de temps en temps les rues sont sillonnées de manifestations guerrières.

» En ce moment une foule immense parcourt la Grande-Place, entoure la colonne et crie : A bas la Prusse ! Vive la France ! Vive l'Empereur !

» Un individu ayant osé crier : A bas l'Empereur ! a été immédiatement assailli par une vingtaine d'hommes qui l'ont assez maltraité. Heureusement quelques gardes de police ont protégé sa fuite.

» La manifestation parcourt la ville en chantant *la Marseillaise*, *Mourir pour la Patrie* et : *Ça ira, ça ira, voilà les Prussiens à bas !* »

On nous prie de publier les modifications apportées à l'ordre concernant les marins de la flotte :

Tous les marins de la flotte doivent rejoindre immédiatement leur division.

Sont exceptés :

1° Les marins qui, par suite de leur nomination dans les services civiles, sont classés dans la réserve.

2° Les marins libérables d'ici au 1er *septembre prochain*, et non le 31 décembre comme il avait été dit d'abord.

3° Ceux portés par le Conseil de révision sur la liste des soutiens de famille sont maintenus à ce titre dans leurs foyers.

Voici le programme des morceaux qu'exécutera jeudi prochain. sur la Grande place, la fanfare Delattre.

Marche, par X.....
Ouverture de la *Croix de Jérusalem*.
Polka, par Tilliard.
Fantaisie, par Tillard.
Allégro par Bousquet.

On nous prie d'annoncer que le train de plaisir qui devait être diriger sur Calais, dimanche 17 courant, est supprimé.

Pour la chronique locale, ALFRED REBOUX.

Dernières nouvelles.

On parle depuis ce matin de l'entrée des troupes françaises à Luxembourg après un court engagement auquel le 85e aurait pris la plus grande part.

Cette nouvelle ne nous a pas encore été confirmée. A ce sujet, nous devons mettre nos concitoyens en garde contre les bruits plus ou moins hasardés qu'on ne peut manquer de mettre en circulation.

Nos correspondants tiendront d'ailleurs le public roubaisien au courant de tous les faits un peu importants, au fur et à mesure qu'ils se produiront. Malheureusement, on signale un grand retard dans la transmission des dépêches.

On lit dans le *Centre Gauche* :

« Une proclamation de l'Empereur se prépare à l'imprimerie impériale.

» Le concours de l'Italie nous est acquis. On vient de télégraphier à Rome que le vote sur l'infaillibilité papale dégageait la France de ses promesses.

» L'Alliance de l'Autriche est assurée d'avance dès qu'une troisième puissance interviendra dans la lutte.

» Le gouvernement belge vient de notifier aux puissances qu'il coupera ses rails sur plusieurs kilomètres de longueur à toutes ses frontières.

» L'Angleterre ne prononce sa neutralité que sous condition que le territoire belge sera complétement respecté. »

La soirée de Vendredi à Paris

Dès sept heures du soir, les environs de la caserne du Château-d'Eau étaient envahis par une foule compacte.

Des individus, plus ou moins émus, apostrophaient les soldats, les encourageant, les excitant, leur demandant un pendant à Magenta et à Solférino, et nos troupiers saluaient les masses, de la tête et de la main, en ayant l'air de dire :

Soyez tranquilles !

Sur le boulevard, plus de foule qu'au 15 août

Vers 9 heures une première bande a commencé à circuler sur la chaussée, criant : *A bas la Prusse ! Vive la France ! A Berlin !* On a fait la visite ordinaire à la place, aux Tuileries, place du Carroussel, on a allumé une lanterne qui a été fixée au drapeau, puis on s'est dirigé vers la rue du Bac.

On comptait aller à l'ambassade de Prusse, mais on réfléchi que a l'ambassadeur était parti.

D'ailleurs l'ambassade était gardée. Une dizaine de sergents de ville stationnaient au coin de la rue.

A neuf heures et demie, les manifestations de la veille se reproduisent sur la place de la Concorde, mais sous l'empire d'un tout autre sentiment. L'enthousiasme déborde de toutes les poitrines. La foule frémissante se porte aux abords du Corps législatif et s'écoule par la rue Royale et les boulevards.

Le cercle impérial et le cercle de la rue Royale sont illuminés. Au balcon du garde-meubles pendent des lanternes vénitiennes bleues, blanches et rouges, disposées dans l'ordre des couleurs nationales. Des drapeaux flottent aux fenêtres.

Le Cercle impérial est éclairé par un cordon de gaz.

La foule se porte devant le garde-meubles. Au milieu du tumulte on distingue les cris de la veille : « A bas la Prusse ! Vive la France ! »

Un drapeau est jeté du balcon du cercle aux auteurs de la manifestation qui répondent par une ovation à ce don patriotique. Puis, successivement, les autres drapeaux descendent du Garde-Meubles à la foule.

La manifestation se dirige alors vers le pont de la Concorde en chantant la *Marseillaise*.

A partir de dix heures, la circulation devient impossible. Cette foule est la plus mélangée qu'on ait encore vue dans les manifestations faites sur le pavé de Paris. Blouses et vêtements élégants se croisent sans se heurter. Et de toutes parts, toujours les mêmes cris : Vive la France ! A bas la Prusse !

A la hauteur de la Porte Saint-Martin, une bande, composée d'une trentaine de voyous, escortant un grand drôle porteur d'une immense branche d'accacias, se dirige vers le Château-d'Eau, aux cris de : *Vive la paix !*

Cette manifestation est accueillie par des sifflets partis des bas côtés du boulevard.

Une estaffette de chasseurs à cheval se trouve englobée dans cette petite bande qui ne veut pas lui laisser continuer son chemin.

Tout à coup, en sens inverse débouche une multitude immense, drapeau aux trois couleurs en tête, qui se présente et délivre le chasseur qui s'échappe par la rue Saint-Denis.

Cette bande est suivie d'une autre encore plus considérable : un soldat, porté en triomphe sur les épaules de deux forts gaillards, tient à la main son sabre nu, au bout duquel est suspendu un drapeau tricolore.

Des acclamations unanimes l'accueillent : *A Berlin !*

Quelques timides qui venaient de dire : *Vive la Paix !* ont la bouche close par ce raisonnement triomphant :

Vive la paix, cela veut dire : *Vive l'Empereur* puisque *l'Empire c'est la paix!*

A partir du boulevard Bonne-Nouvelle, la circulation sur la chaussée est interrompue : les voitures marchent au pas, les sergents de ville commencent à se montrer par brigades.

Les cris cessent, on peut à peine se frayer un passage sur les trottoirs.

Quand à traverser le boulevard, il n'y faut pas songer.

Hier et avant-hier, une manifestation s'est produite, à plusieurs reprises, devant l'Ambassade d'Espagne, aux cris de : *Vive la France ! Vive l'Espagne ! A bas la Prusse !*

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

DÉCÈS.

8 juillet. — Couck Clémence, 4 mois, rue du Fort. — Chocreaux Maria, 2 mois, au Tilleul. — Allaert Philomène, 3 mois, rue de Flandre. — Ris, présenté sans vie, rue de la Fosse-aux-Chênes.

9 juillet. — Hayart Julie, 9 mois, rue du Coq Français. — Parzis Louis, 70 ans, tisserand, au Pile. — Hebig Pierre, 60 ans, domestique, à l'Hôpital. — Vandomme Maria, 24 ans. soigneuse, à l'Hôpital. — Busche Seau, 62 ans, à l'Hôpital.

MARIAGES.

11 Juillet. — Alphonse Sénéchal, 22 ans tisserand, et Elise Vannasse, 26 ans journalière. — Louis Vanmon, 25 ans fileur, et Reine Denys, 18 ans journalière. — Henri Vercomste, 30 ans domestique, et Elise Dutraiw, 30 ans journalière. — Hippolite Madou, 29 ans serrurier, et Philomène Réal, 27 ans couturière. — Louis Lorthioit, 21 ans tisserand, et Rosalie Declercq, 27 ans journalière. — Louis Vapevenage, 25 ans tisserand, et Amélie Henneuse, 23 ans journalière. — Herman Nivesse 21 ans apprêteur, et Célina Gadenne, 22 ans bobineuse. — Alphonse Beert, 28 ans garnisseur de voitures, et Augustine Deladerière, 23 ans sans profession.

13 Juillet. — Henri Meeschaert 23 ans marchand de poisson, et Elise Dutranoy, 25 ans marchande de fruits.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

10 Juillet. — Isidore Vindot, 24 ans contre-maître, et Céline Vanackère, 22 ans ourdisseuse. — Edouard Grandsart, 34 ans fileur, et Marie Noclain 34 ans soigneuse. — Louis Lecomte, 22 ans fileur, et Marie Deltour. 21 ans bobineuse. — Pierre Carette, 26 ans mouleur, et Philomène Verspel, 25 ans journalière. — Louis Dubus, 31 ans teinturier, et Zilma Waquier, 19 ans journalière. — André Vannés, 35 ans maréchal ferrant, et Laurente Desrousseaux, 23 ans sans profession. — Louis Doutreligne, 28 ans ourdisseur, et Sidonie Cocheteux 22 ans bobineuse. — Joseph Bénet, 27 ans maréchal ferrant, et Léontine Manche, 24 ans sans profession. — Louis Dutoit, 24 ourdisseur, et Mathilde Vanneerdert 17 ans bobineuse. — Louis Debodinance, tisserand, et Rosalie Vanhove, 37 ans journalière. — Charles Adams, 30 ans tisserand, et Elise Koning, 27 ans repasseuse. — Hubert Meegens, 34 ans tisserand, et Magdeleine Braekenburg, 34 ans couturière. — Pierre Masseus, 30 ans journaller, et Nathalie Santens, 10 ans tisserande. — Palijdore Dévlieger, 22 ans menuisier, et Amélie Siven, 21 ans journalière. — Jean-Baptiste Delenatte 28 ans ourdisseur, et Clémentine Duterte 28 ans rattacheuse. — Paul Barette, entrepreneur de peinture, et Antonia Ferré sans profession.

AVIS

A partir du 15 courant, le débit de tabac, vins et liqueurs, actuellement géré par M. Achille Dupont, Grande rue n° 47, sera tenu par M. Honoré-Fournier, employé à l'usine à gaz.

Il continuera à tenir à la disposition des fumeurs un choix considérable d'articles provenant des meilleures maisons de France et d'Allemagne et vendus à des conditions exceptionnelles. Il se chargera également des nettoyages et réparations de pipes et joindra à son commerce la vente des cartes à jouer, timbres-poste, timbres de commerce et autres. Tous ses efforts tendront à justifier la préférence qu'il a l'honneur de solliciter. 335

BOURSE DE LILLE.

Cours du 15 Juillet 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.

Lille 1860. J. A. 1865.	102 25
Lille 1863. J. J. Janv. 1864	99 ..
Lille 1868, libérées.	503 75
Lille à Béthune, oblig.	320 ..
Armentières.	503 75
Roub.-Tourcoing R. à 50.	43 ..

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix.	586 25
Crédit industriel du Nord.	510 ..
Caisse Pérot et Comp.	600 ..
Compapnie le Nord incendie 20 fr. p.	1300 ..
Gaz de Wazemmes à	1520 ..
— — n	1125 ..
Comptoir Devilder et Ce.	525 ..
Caisse commerc. de Roubaix.	550 ..
Lille à Béthune, actions.	495 ..
Aniche (le douzième)	... ..
Azincourt.	252 50
Auchy-au-Bois	... ..
Bully-Grenay anc..	460 ..
Bruay,	3080 ..
Campagnac,	450 ..
Carvin	970 ..
Courrières,	10075 ..
Douvrin, anc.	... ..
Douvrin nouv. 1864	... ..
Escarpelle,	1300 ..
Epinac,	... ..
Ferfay,	1300 ..
Fiennes et Harding,	... ..
Lens,	2200 ..
Liévin,	1550 ..
Meurchin,	1000 ..
Vicoigne-Nœux,	... ..
Vendin,	... ..
Thiv. et Fresnes (M.)	... ..

COURS DES HUILES A LILLE.

15 Juillet 1870.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza. . . .	« « «	28 à 32 « «	1850 à 19 50 «
» épur pâ	« « «	« « «	« « «
Œill. b. g.	« « «	34 37 «	18 « « «
» rousse.	« « «	« « «	« « «
Cameline...	« « «	22 26 «	18 « « «
Chanvre.. .	« « «	18 « «	1750 16 50 «
Lin du p..	« « «	27 29 «	29 « « «
Lin gr. et.	« « «	26 28 «	24 28 « «

ANNONCES

Etude de Me DEBŒUF, notaire à Tourcoing, successeur de Me HASSEBROUCQ.

ROUBAIX
Rue Fosse-aux-Chênes, 34
UNE GRANDE ET
BELLE MAISON
de fabricant avec bâtiments et dépendances à usage de filature de coton et 2.058 mètres carrés de fonds, cours et jardin d'agrément.

A louer

pour en jouir de suite.
S'adresser audit notaire DEBŒUF. 316

Etude de Me DELEDICQUE, notaire à Lille, rue du Palais, n° 13.

Communes de ROUBAIX et LYS-LEZ-LANNOY
LA
Superbe FERME
de l'Espierre
avec **29 hectares 2ares 25 centiares de terres**
En un seul bloc

A vendre

par suite de décès et pour sortir d'indivision

L'an 1870, le mercredi 3 août, 3 heures de relevée, il sera procédé en l'étude dudit notaire DELEDICQUE à l'adjudication publique dudit immeuble qui est situé en grande partie à front de la route de Roubaix à Lannoy et est destiné à devenir le centre d'une agglomération qui donnerait aux terains une valeur considérable.

Elle est louée moyennant un fermage total de 4.650 fr. 20 c. outre les contributions et un pot devin de 2,000 fr 319

Roubaix, rue de Lannoy, 116

VENTE

Pour cause de départ,
DE TOUT UN TRÈS BEAU
MOBILIER
en acajou, chêne et noyer.
PENDULES, GLACES ET TAPIS
Bonnes literies, Lits en acajou et en noyer, Vaisselle, Batterie de cuisine en cuivre et en fer battu, Chaudière et Fourneau portatifs, Baignoire, etc.

VINS DE BORDEAUX ET DE BOURGOGNE

Le lundi 18 juillet 1870, 10 heures du matin et deux heures de relevée. Me ALFRED ROUSSEL, commissaire-priseur à Roubaix, rue du Grand-Chemin, 7, procédera à cette vente. 347

A vendre ou à louer

Une belle-MAISON

avec jardin, autrefois occupée par M. E. Grimonprez fils, construite sur onze ares de terrain, située à Roubaix, Grand'Rue, en face de la rue du Bassin.

S'adresser en l'étude de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix. 321